

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 145 (2000)
Heft: 2

Artikel: Paul Choulat : paysan et capitaine
Autor: Graub, Marie-Madeleine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345972>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Paul Choulat: paysan et capitaine

Si vous descendez le col des Rangiers en direction de l'Ajoie, vous verrez à votre droite, au lieu-dit La Malcôte, une jolie ferme fleurie. C'est le domaine de Paul Choulat, paysan au civil et capitaine à l'armée. Citoyen engagé, toujours aux avant-postes, il n'hésite pas à payer de sa personne pour défendre les droits du monde agricole. A l'armée, Paul Choulat a commandé pendant six ans une compagnie de grenadiers, celle du régiment d'infanterie 9. Cette unité, formée en majorité de Jurassiens du Sud est ainsi commandée par un gars du Nord, ce qui pouvait, il y a quelques années encore, être considéré comme un paradoxe.

■ Marie-Madeleine Greub

Pourtant, s'il a commandé cette troupe, c'est que Paul Choulat a véritablement montré ses qualités de meneur d'homme au sein de la compagnie de grenadiers 9. Sensible mais ferme, exigeant, près de ses hommes, ce capitaine-paysan représente l'exemple type du citoyen-soldat bien dans sa peau, conscient de ses devoirs. Il a compris que la sécurité d'un pays est l'affaire de tous et qu'il est possible d'être soldat sans être militariste.

RMS: Capitaine, marié et père de trois enfants, vous vous trouvez à la tête d'un domaine de 40 hectares et de 55 têtes de bétail dont vous faites l'élevage. Comment avez-vous concilié votre activité sur le domaine et la conduite d'une compagnie de grenadiers?

Paul Choulat: En fait, le grand travail est la préparation du cours de répétition. Ceci s'effectue entre 8 et 10 semaines avant le cours. Je me suis mis à l'informatique pour gérer mon domaine et, les deux dernières années de mon commandement, j'ai traité également les affaires de ma compagnie avec ce système, ce qui m'a grandement facilité les



Le capitaine Choulat au premier rang (4^e à partir de la gauche).

choses. Lors de mes absences dues au service militaire, j'engageais un ouvrier intérimaire qui faisait un bon travail; de

plus, j'ai toujours pu compter sur l'aide de mes parents et de mon épouse, que je tiens à remercier ici.

RMS: Pour montrer un tel engagement, vous devez être un «fan» de l'armée?

P.C.: Pas du tout. De plus, ici dans le Jura, le fait de grader n'est pas toujours bien compris. Mon père m'a toujours dit: «Si tu veux grader, fais-le, je suis prêt à t'appuyer professionnellement!» Or, j'estime que la sécurité de ce pays est importante. Je n'oublie pas non plus que les Allemands étaient à quelques kilomètres de chez nous et l'ancien Fritz des Rangiers témoignait des sacrifices de deux générations pour défendre nos frontières. C'est au tour de ma génération de s'engager avant de passer le flambeau aux plus jeunes.

RMS: Les soldats jurasiens n'ont pas la réputation

d'être des militaires faciles à conduire. Je sais aussi que les grenadiers ne sont pas des enfants de cœur. Quel est votre secret pour commander une compagnie qui a un tel caractère?

P.C.: Je n'ai pas de secret. Avant tout, j'aimais mon job, et je me sentais proche de mes hommes et ceux-ci devaient sûrement le ressentir. Ainsi, j'ose croire que mes hommes me rendaient bien cette estime que je leur portais. Ceci ne m'empêchait pas de demander un engagement total de tous. En plus, je faisais confiance à mes «gren» qui sont des adultes responsables et je n'ai jamais été déçu de cette confiance que je leur portais.

RMS: Selon vous, qu'est-ce qui fait la particularité de votre ancienne compagnie?

P.C.: Les «gren» sont des volontaires à qui l'on demande un engagement particulier et une endurance en dessus de la moyenne, ce qui soude un esprit de corps que l'on ne retrouve nulle part ailleurs. De plus les «gren» appliquent, lors de chaque engagement, la maxime de notre compagnie: «Qui ose vaincra».

RMS: Capitaine, je vous remercie de cet entretien et de votre engagement en tant que citoyen-soldat qui n'hésite pas à assumer ses responsabilités face au pays et à son armée.

M. M. G.

Les Suisses plébiscitent la protection civile

Selon un sondage réalisé par l'Institut GFS, 80% des Suisses jugent la protection civile indispensable; une forte majorité des personnes interrogées estiment que la protection civile est tout à fait apte à remplir sa mission en cas de catastrophe ou de conflit armé. 64% des sondés considèrent comme justifiés les crédits affectés à la protection civile. En outre, 75% des sondés savent qu'ils doivent écouter la radio lorsqu'ils entendent une sirène d'alarme. La popularité de la protection civile est très nettement en hausse par rapport au précédent sondage réalisé en 1997 (75%).

Recrutement 1999

28978 conscrits, dont 149 femmes, ont été recrutés en 1999, ce qui correspond à un degré d'aptitude de 85,7% (86,3% en 1998). 320 conscrits ont été déclarés inaptes au tir, 273 (287 en 1998) ont déposé une demande pour accomplir un service sans arme. 414 ont manifesté leur intérêt pour le service civil. Avant le recrutement, les conscrits ont reçu une information complète donnée par les commandants d'arrondissement et les chefs de section.